



Vol de tickets restaurants & cadeaux dans l'entreprise

Par **tikrest**, le **23/12/2015** à **20:15**

Bonjour à vous,

Je me suis fait récemment voler un carnet de tickets restaurants ainsi qu'un carnet de tickets cadeaux au sein même de l'entreprise qui me les distribue.

Mes supérieurs ne comptent pas me donner de compensation, prétendant que je suis le fautif dans cette histoire. C'est la raison pour laquelle je souhaite obtenir votre point de vue sur la question.

Quelques informations sur le contexte : je travaille dans un groupe d'entre 500 et 1.000 personnes présentes sur place. Mon bureau est dans un open-espace où nous sommes une dizaine. Chacun d'entre nous possède un meuble avec tiroir, sans clé, où j'ai malheureusement déposé mes biens volés, cachés sous un tas d'affaires personnelles.

J'ai malheureusement constaté la disparition une dizaine de jours après les avoir cachés. La valeur de ces deux carnets s'élève à environ 150 €.

Comme les carnets n'étaient pas en évidence, je ne considère pas que le vol était opportuniste, il y a bien eu une fouille complète de mon meuble. Il pourrait s'agir soit de collègues (proches ou non), soit de femmes de ménages qui passent quotidiennement.

Qu'en pensez-vous ? Suis-je réellement le fautif dans cette histoire ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **24/12/2015** à **07:03**

Bonjour,

Ce type de document n'aurait jamais dû sortir de votre poche et, en tout cas, ne rien laisser de personnel dans les bureaux, le soir après votre départ. Votre employeur n'est pas en tord de vous dire qu'il n'est pas responsable de ce vol et il n'a donc pas à vous assurer une "compensation". Faites le deuil de ce vol, c'est tout, et à l'avenir ne laissez plus rien de valeur qui vous soit personnel dans votre bureau.

Par **Fflac**, le **04/09/2019** à **15:54**

Attention: vous avez la garde des moyens de paiements qui vous sont confiés (par la banque, notamment).